



56 Rue Victor Hugo
BP 14
08500 REVIN
Tél : 03 24 41 55 65
Fax : 03 24 40 28 99

ARRETE N°2024/110

**Portant réglementation de la circulation des véhicules Route du
Malgré Tout**

Le Maire de la Ville de REVIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles
L 2212-1 et suivants
Vu les articles L 411-1 à 411-5 du Code de la route
Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la
Signalisation
Vu l'article L 113-1 du Code de la voirie routière
Vu l'arrêté municipal n° 19/120 du 26 Juillet 2019
Vu l'article R 610 du Code Pénal
Vu la demande de l'ONF ;
Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation des véhicules Route du
malgré Tout afin de mener en toute sécurité un exercice de feu de forêt

ARRETE

ARTICLE 1°: La circulation des véhicules sera interdite Route du Malgré Tout sur les parcelles ONF
n°72, 73 et 75

Période : le 23 Mai 2024 de 08h à 18h00

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par les services technique de la ville
de Revin

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des services ; Monsieur le Directeur des services
techniques, , Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ; Monsieur le Chef de service de
la Police Municipale ; les organisateurs chargés de la manifestation

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation pour
information est adressée à :

-Monsieur le Commandant du S.D.I.S

Fait à REVIN, le 06 Mai 2024

Signé Le Premier Adjoint

Jean GUION

